

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 Juillet 2016 portant création du D.I.U de - IMAGERIE ET PATHOLOGIES RETINIENNES
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

- Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U- IMAGERIE ET PATHOLOGIES RETINIENNES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur PAQUES Michel (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur AUDO Isabelle (PU / PH)

Professeur GAUDRIC Alain (PU / PH Université PARIS DIDEROT)

Professeur TADAYONI Ramin (PU / PH Université PARIS VII)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 18 Juin 2018


Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU